

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 janvier 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  M. le Président lit un extrait de la lettre de démission de la Commission des finances de M. le député Jean-Michel Favez.			
	2.	Dépôts  Interpellations : (13_INT_086) Denis Rubattel, (13_INT_087) Alette Rey-Marion, (13_INT_088) Yves Ferrari, (13_INT_089) Raphaël Mahaim.  Simple question : (13_QUE_003) Isabelle Chevalley.			
RENV-CE	3.	(13_INT_085) Interpellation Jean-François Thuillard - Lutte antidopage : ça n'arrive pas qu'aux autres ! (Développement)			
OA	4.	(9) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP) et la loi du 14 septembre 1993 instituant l'office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud (LOAI)(1er débat)  (1er débat): entrée en matière globale sur les deux modifications de loi acceptée avec quelques abstentions. LRP: art. 13 accepté. Fin du 1er débat. LOAI: art. 4 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée à l'unanimité. (2ème débat): LRP: art. 13 accepté. Fin du 2ème débat. LOAI: art. 4 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, les deux projets de loi sont acceptés à l'unanimité.	DSAS.	Wyssa C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 22 janvier 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	(490) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 23 juin 2009 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (motion Haenni) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Frédéric Haenni et consorts demandant l'harmonisation de la loi vaudoise sur la fumée avec les pratiques des autres cantons romands permettant aux casinos les mêmes aménagements pragmatiques que ceux consentis dans les cantons de Fribourg, Jura, Genève, Valais ainsi que dans celui de Berne (10_MOT_112)(3ème débat)  (3ème débat): la version du 2ème débat (pas d'exception) (oui) est opposée à la version du 1er débat (exception possible) (non): la version du 2ème débat est préférée par 72 oui, 63 non et 6 abstentions. En vote final, la loi non modifiée est acceptée par 74 oui, 34 non et 32 abstentions. Les conclusions de la com sur le rapport du CE sur le postulat Haenni (refus du rapport) sont refusées par 58 oui, 74 non et 5 abstentions. Le rapport est ainsi accepté.	DSAS.	Christen J. (Majorité), Rochat Fernandez N. (Minorité)	
TRAITE	6.	(11_INT_648) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Pourquoi le service cantonal du logement (unité logement) continue-t-il à autoriser la vente d'appartements loués, alors qu'une grave pénurie sévit dans tout le canton ?	DINT.		

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	7.	<p>(455) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur la modification des articles 80, 84 et 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 et</p> <p>Projets de lois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP);</li> <li>- modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le postulat Sandrine Bavaud « pour une juste reconnaissance des initiatives populaires cantonales »</li> <li>- le postulat Jean-Christophe Schwaab « le vote électronique est dangereux pour la démocratie : arrêtons les frais ! »</li> <li>- le postulat Philippe Grobéty « demandant d'étudier une modification de la loi sur les droits politiques »</li> <li>- le postulat Yves Ferrari « pour une plus grande participation démocratique »</li> <li>- la motion Olivier Feller demandant au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil des dispositions légales d'application de l'article 90, alinéa 4 de la Constitution vaudoise relatif à l'incompatibilité entre un poste de "cadre supérieur de l'administration" et un mandat de député et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Eric Bonjour : « Quelles doivent être les limites lorsque les collectivités publiques deviennent les sponsors des campagnes de votations populaires ? » (Suite des débats)(1er débat)</li> </ul> </li> </ul> <p>(1er débat, suite des débats):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LEDP: art. 110a, amdt Jaquier à l'al. 1 accepté par 66 oui, 40 non et 6 abstentions; amdt Gander à l'al. 2 accepté à l'unanimité. Amdts com aux al. 1 et 2 acceptés. Art. 110a amendé accepté. Art. 111 et 113 acceptés. Art. 114, amdt Jaquier à l'al. 4 refusé par 49 oui, 61 non et 2 abstentions; amdt com à l'al. 4 accepté. Art. 114 amendé accepté. Art. 120, amdt com à l'al. 2 accepté. Art. 120 amendé accepté. Art. 121 accepté. Art. 123, amdt com à l'al. 2 accepté. Art. 123 amendé accepté. Art. 123a, 123g et 123h acceptés. Art. 126a, amdt de Montmollin à l'al. 3 refusé par 36 oui, 71 non et 18 abstentions; amdt com (suppression art.) accepté avec un avis contraire et quelques abstentions. Art. 2: amdt com de l'intitulé accepté avec 1 avis contraire., ainsi qu'aux al. 1, 2, 3 et 4 acceptés. Amdt I. Chevalley à l'al. 3 refusé par non, oui et abstentions. Art. 2 amendé accepté. Fin du 1er débat.</li> <li>- Décret: art. premier accepté. Art. 80, amdt com à l'al. 1</li> </ul>	DINT	Haury J.A.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		accepté à l'unanimité. Art. 80 amendé accepté. Art. 2 accepté. Art. 84, amdt Dolivo à l'al. 3 refusé par 29 oui, 78 non et 13 abstentions; amdt com à l'al. 3 accepté à l'unanimité. Art. 84 amendé accepté. Art. 113, amdt com à l'al. 2 accepté à l'unanimité. Art. 113 amendé accepté. Art. 4 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. - LGC: entrée en matière refusée à l'unanimité.			
RET	8.	(11_MOT_151) Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts pour un concept énergétique communal et régional ayant valeur légale  Sur demande de la motionnaire, cet objet est retiré.	DINT	Bally A.	
REF	9.	(12_PET_001) Pétition des psychomotriciens-ne-s  Les conclusions de la com (prise en considération partielle) ne sont pas acceptées par 58 oui, 58 non et 2 abstentions. Au vote nominal, les conclusions de la com. sont refusées par 60 oui, 63 non et aucune abstention.	DFJC	Christen J.	
TRAITE	10.	(12_INT_002) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère - Après Thierrens, quel calendrier pour le contrôle de la sécurité des bâtiments scolaires?	DFJC.		
TRAITE	11.	(12_INT_035) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations - Christine Chevalley intitulée Mise en oeuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie pré-gymnasiale: sur le chemin d'un nivellement par le bas ? et - Christelle Luisier Brodard intitulée Mise en oeuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie générale (VSG): sur le chemin d'un nivellement par le bas ?  Détermination Luisier Brodard et C. Chevalley suite aux réponses à leurs interpellations acceptée avec quelques avis contraires et abstentions.	DFJC.		
TRAITE	12.	(GC_048) Rapport annuel 2012 de la Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande	GC	Glauser A.	
TRAITE	13.	(11_INT_634) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Eggenberger et consorts - Quelles garanties pour les prestations transférées au canton dans le domaine de la pédagogie spécialisée ?	DFJC.		

## Séance du Grand Conseil

Mardi 22 janvier 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	14.	(11_POS_303) Postulat Elisabeth Ruey-Ray demandant un état des lieux de la prise en charge des enfants autistes dans le canton de Vaud et des soutiens accordés à leurs familles et une analyse de la possibilité de développer des Unités d'accueil temporaire (UAT) aptes à accueillir notamment des adolescents  Les conclusions de la com. (prise en considération) sont acceptées à l'unanimité.	DFJC, DSAS	Golaz F.	
RENV-T	15.	(11_POS_285) Postulat Mireille Aubert et consorts invitant le Conseil d'Etat à analyser les taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage cantonaux (CFC) et à proposer un plan de mesures destinées à les abaisser afin d'éviter les coûts sociaux ultérieurs élevés qu'ils induisent pour les jeunes apprentis du canton de Vaud  La postulante étant excusée depuis la fin de la matinée, cet objet est renvoyé à une prochaine séance.	DFJC	Nicolet J.	29/01/2013
OA	16.	(487) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats - Nicolas RoCHAT et consorts intitulé "Processus de Bologne : Vers une marchandisation progressive des études ?" (09_POS_168) et - Bernard Borel et consorts intitulé "Trahison de la réforme de Bologne. Les guerres de chapelle entre facultés et entre les différentes hautes écoles freinent la mobilité des étudiants et empêchent un cursus personnalisé en fonction de crédits acquis !" (10_POS_229)  Les conclusions de la com. (acceptation des rapports) sont acceptées avec 2 abstentions.	DFJC.	Pidoux J.Y.	
TRAITE	17.	(12_INT_003) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Quel avenir pour la recherche et l'enseignement des médecines complémentaires à la Faculté de biologie et de médecine?	DFJC.		
RENV-CE	18.	(11_POS_256) Postulat Stéphane Montangero et consorts - Développons des jardins scolaires pour étudier la saisonnalité et développer le goût de nos enfants !  Les conclusions de la com. (prise en considération) sont acceptées par 63 oui, 43 non et 12 abstentions.	DFJC	Chollet J.M.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 22 janvier 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	19.	(11_INT_499) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero - Le canton de Vaud peut-il aider à garantir l'aide à nos jeunes (et moins jeunes) au bout du fil en soutenant la prise en charge de Pro Juventute "Conseil + aide 147" ?	DFJC.		
OA	20.	(459) Rapoport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les réflexions de l'organe de prospective et Rapport de l'organe de prospective à l'att. du Conseil d'Etat "Vaud "2030" et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat André Chatelain et consorts " Respect de l'article 72 de notre Constitution cantonale"  Les conclusions de la com. (acceptation des deux rapports) sont acceptées à l'unanimité pour le 1er, avec 2 abstentions pour le second.	DFIRE.	Weber-Jobé M.	
RENV-T	21.	(11_POS_296) Postulat Pierre Zwahlen et consorts - Augmentons notablement les investissements annuels	DFIRE	Freymond Cantone F. (Majorité), Surer J.M. (Minorité)	29/01/2013
RENV-T	22.	(11_POS_310) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour un moratoire sur les décisions d'octroi d'exonérations fiscales par le canton jusqu'à ce que celui-ci se dote d'instruments adéquats pour en mesurer les résultats et contrôler l'application des critères d'octroi	DFIRE, DECS	Labouchère C. (Majorité), Favez J.M. (Minorité)	29/01/2013
RENV-T	23.	(12_INT_019) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère - Quelle est la position du Conseil d'Etat vaudois face à la nouvelle teneur envisagée de la Convention franco-suisse en matière d'impôts de successions ?	DFIRE.		29/01/2013
RENV-T	24.	(11_INT_649) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexis Bally - Esclavages des temps modernes	DFIRE.		29/01/2013
RENV-T	25.	(11_POS_277) Postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une stratégie cantonale coordonnée en matière de valorisation des sites et biens archéologiques, en particulier ceux de l'époque pré-romaine et burgonde	DFIRE, DFJC	Payot F.	29/01/2013

## Séance du Grand Conseil

Mardi 22 janvier 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	26.	(481) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Favez au nom du Groupe socialiste visant à la réalisation d'installations solaires-thermiques sur les bâtiments publics	DFIRE	Payot F.	29/01/2013
RENV-T	27.	(11_INT_650) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexis Bally - Toujours plus vite, toujours plus loin ?	DIRH.		29/01/2013
RENV-T	28.	(11_MOT_162) Motion Martial de Montmollin - Sauvons le petit contournement de Morges	DIRH	Buffat M. (Majorité), Attinger Doepper C. (Minorité)	29/01/2013
RENV-T	29.	(12_INT_045) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations : - Stéphane Montangero - L'Office fédéral des transports veut-il la mort du rail vaudois ? (12_INT_045) - José Durussel - Nos trains régionaux encore menacés par l'Office fédéral des transports ! (12_INT_043) - Catherine Labouchère - Transports et aménagement du territoire : quelle cohérence ? (12_INT_044)	DIRH.		29/01/2013

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :